**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

**Des maires au service des maires**

***Lyon, le 22 décembre***

## *Ruralité*
## *Au secours la réserve parlementaire et le clientélisme reviennent*

*Le Conseil d'administration de l'Association des maires ruraux de France s'étonne de l'adoption par les sénateurs d'un texte prévoyant le rétablissement de la réserve parlementaire, avec l'adoption de la proposition de loi organique. Alors que l'AMRF nourrit le Parlement depuis de nombreuses années d'importantes propositions visant à interrompre les inégalités en matière de dotations aux collectivités et aux soutiens au monde rural, ce vote marque un profond malentendu avec une mesure qui n'est, ni à la hauteur en matière de financement, ni adaptée aux enjeux du monde rural avec la disparition du fond de soutien à la vie associative en filigrane.*

*Les maires ruraux ne sont pas à flatter, leurs communes sont à aider ! Qu'il s'agisse des dotations, des fonds de concours, de la dotation Aménités rurales, etc.*

*Que ce soit avec le fonds de soutien à la vie associative ou les volumes anciens de la réserve, très insuffisants pour garantir un aménagement équilibré du territoire, la réponse n'est pas à la hauteur, ni une réponse à l'urgence d'une autre stratégie d'aménagement du territoire.*

*Outre la démarche, qui rappelons-le, favorisait d'abord le clientélisme, ce qui surprend reste l'incertitude qui plane sur les moyens alloués aujourd'hui à la vie associative dépendante de ce fonds, tant il est faible.*

*Les maires ruraux de France demandent à la présidence de l'Assemblée nationale et au Gouvernement de ne pas inscrire ce texte à l'ordre du jour des travaux du Parlement. Ils leurs demandent d'étudier avec plus d'attention les propositions de l'AMRF.*

*Oui à une réforme de la DGF et non à du bricolage de circonstances.*
*Oui à une dotation Aménités rurales pour toutes les communes rurales sur la base du foncier non bâti*
*Oui à une hausse des dotations indexées sur l'inflation*
*Oui à une réduction des écarts de DGF entre villes et campagnes comme l'a voté le Sénat lors du PLF2024*

*Pour le Bureau,*
*Michel Fournier,*
*Président de l'AMRF*

**#macommuneestutile**

**CONTACT PRESSE :**
Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux

302 rue Garibaldi - 69007 Lyon
04 37 43 39 80 amrf@amrf.fr

www.amrf.fr

Ma commune est utile – Maires ruraux de France – www.amrf.fr